



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

DELIBERATIONS

PROJETS

Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents (à l'unanimité)

Depuis le 1er juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. Aussi, le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire adhérer la **Commune de Vesseaux** à ce groupement de commandes.

Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire à Energie Positive » (AMI TEPOS) (à l'unanimité)

La Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals a déposé sa candidature à l'AMI TEPOS lancé par la Région Rhône-Alpes. Monsieur le maire précise que cet appel à projet vise à engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Monsieur le Maire précise qu'une étude sera réalisée et elle nous permettra de déterminer le type de ressources d'énergie possibles. Le coût de l'étude au niveau de l'intercommunalité est de 14 000 euros avec une possibilité de subvention à hauteur de 80 % (aucun coût pour la Commune).

CULTURE – ENFANCE - ASSOCIATIONS

Attribution d'une subvention à l'Association du Comité des fêtes de Vesseaux (à la majorité : 4 contre)

Il est rappelé à l'assemblée qu'un Comité des fêtes a été créé sous la forme d'une association de la loi 1901, dans le but d'organiser les manifestations sur la Commune. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à accorder en 2015 une subvention à l'association d'un montant de 3000 euros.

Il est précisé qu'il s'agit d'une subvention de démarrage qui permettra à l'association d'acheter de l'équipement (des oriflammes notamment) et d'organiser le Bal du 14 Juillet, les Castagnades. L'encaissement des recettes sera facilité.

A la demande de conseillers de l'opposition, Monsieur le Maire précise qu'une convention permettra de mettre à disposition de la Commune les équipements achetés.

Convention avec le Département de l'Ardèche pour la sensibilisation musicale (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'action de sensibilisation aux pratiques musicales initiée par le Département. La Commune participe financièrement à cette opération à hauteur de 60 %, soit 1125.60 euros. Il s'agira d'un cycle de 15 séances proposé à chacune des deux écoles de Vesseaux.

Convention de mise à disposition des locaux pour l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) (à l'unanimité)

La Commune de Vesseaux mettra à disposition du Centre socio culturel ACALJ/Seibel pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2015 les locaux de l'école publique primaire, le plateau multisports, le city, et ce à titre gracieux.

Convention de mise à disposition du personnel pour l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) (à l'unanimité)

La Commune de Vesseaux mettra à disposition du Centre socio culturel ACALJ/Seibel pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2015 un ATSEM et/ou un adjoint technique deuxième classe afin d'exercer les missions de transport de repas, ménage et autres missions annexes liées à l'ALSH pour un volume global horaire de 65 heures (les deux agents compris). Le Centre socio culturel Acalj seibel quant à lui remboursera à la Commune de Vesseaux le montant de la rémunération et des charges sociales de ces deux agents mis à disposition.

URBANISME

Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural (unanimité)

Le Conseil Municipal a validé la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à lancer la procédure de cession du chemin rural sis Le Chambon, qui n'est plus utilisé. Il est à noter qu'une enquête publique sera organisée avant la vente à un riverain.

Les membres de l'opposition soulignent le fait qu'il convient de prendre toutes les précautions avant de céder des chemins ruraux pour que la Commune ne se prive pas de solutions pour gérer les eaux pluviales et leur écoulement.

Désenclavement des hameaux des Reyniers, des Gauthiers, du Clap et des Souliers – passerelle Les Reyniers (unanimité)

Le maire a rappelé à l'assemblée qu'une passerelle reliant la propriété de Monsieur MASSON Philippe (entre les parcelles cadastrées section A N° 1511 et 1910, lieu-dit Les Reyniers), perturbe la libre circulation ; en effet il s'agit d'un obstacle au passage des véhicules de secours et d'incendie, de livraisons de matériaux... Monsieur Jean COFFIN, ancien Maire de Vesseaux, en date du 18 juin 2013, s'était engagé à remédier à ce problème en maintenant une passerelle répondant aux normes en vigueur. Monsieur le Maire a donc proposé à l'assemblée de changer la passerelle, de la rehausser de

40 cm par rapport à la précédente et de demander une participation financière à Monsieur Masson Philippe. Le montant des travaux est de 15 001.00 euros HT et Monsieur Masson Philippe participera à hauteur de 6000.00 euros.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées vers l'habitat existant et la réhabilitation du réseau d'eau potable - « Le fort » - Tranche 2 est attribué à l'entreprise C2i - Conseil Conception Ingénierie - Chemin de Taffignon 69630 CHAPONOST, pour un montant de 12 445 euros HT. Cette entreprise a une antenne à Portes-Les-Valence.

Fin de la séance.

Questions diverses :

Arrêt de bus : il conviendrait de mettre en évidence par une peinture blanche l'arrondi du trottoir devant l'arrêt de bus situé en bord de RD sur le carrefour allant à l'ancienne mairie.

Aide au nouveau boucher : les membres de l'opposition souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, une aide financière sous la forme de loyers gratuits pour une durée de 5 à 6 mois. Monsieur le Maire a répondu qu'il préfère aider le boucher par des offres plus pérennes : trouver de nouveaux clients. Des contacts ont été pris avec les restaurateurs qui travaillent avec l'EHPAD et les deux écoles. De plus, l'Association Ardèche Sud Initiatives aide financièrement les nouveaux commerçants lors de leur installation : sur impulsion de la mairie, une rencontre avec le boucher a eu lieu.

Eau présentant un vilain aspect : les travaux mis en place sur les réseaux d'eau potable au quartier la Route ont occasionné des désagréments. Tout devrait rapidement rentrer dans l'ordre.

Panneau lumineux : Le budget nécessaire à l'achat du panneau est de l'ordre de 14 000.00 HT euros environ.

Budget pour la réforme des rythmes scolaires : les nouveaux horaires des temps périscolaires demandent de nouveaux aménagements. Tout est à l'étude concernant le recrutement de nouveaux intervenants.